



Prochain forum:
vendredi 19 mai 2006, 20 heures,
Grimentz, salle de gymnastique.

Moderateur:
Jean Bonnard, rédacteur en chef
du *Nouvelliste*.

Thème:
Finances et fiscalité

Invité
Jean-René Fournier, conseiller d'Etat



Bonne santé financière

Annie Viers nous résume les points forts liés au thème des finances et de la fiscalité. Elle parle de la bonne santé financière de la nouvelle commune.

Page 2



Quid de votre porte-monnaie?

Quelles conséquences aura la fusion pour le porte-monnaie du contribuable? Des calculs précis ont été faits.

Page 3

INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviars

Mai 2006 | 3

Entre rationnel et émotionnel

Finances et fiscalité: comment aborder ce troisième thème en informant au mieux les citoyens, sans toutefois tomber dans les méandres de la technique comptable? Notre principal souci reste la question que se pose chacun d'entre nous: quel sera notre avenir et comment conserver - voire améliorer - notre qualité de vie en Anniviars?

Deux aspects se profilent pour aider à prendre une décision: le rationnel d'une part, l'émotionnel d'autre part.

Le travail d'un Exécutif se construit sur les décisions des assemblées primaires, sur la base de multiples lois, en fonction de décomptes, d'obligations, de taxes à encaisser (comme celle qui est régie par le principe du pollueur-payeur, mais pas toujours appliquée à bon escient). Chacun peut imaginer que la marge de manœuvre des élus est très restreinte.

Analyser, en profondeur

Pour préparer le projet de fusion des communes d'Anniviars, il était nécessaire qu'une commission se penche, longuement, sur tout ce qui concerne les finances et la fiscalité. Ce travail a été fait en toute objectivité et neutralité, pour évaluer la faisabilité d'une éventuelle grande commune, en analysant les disparités, le mode de fonctionnement actuel de chacune des communes. Après cette analyse en profondeur, cette commission a présenté aux conseils communaux des propositions et des suggestions réalistes et cohérentes. Vous pouvez en prendre connaissance au fil des pages suivantes, et surtout lors du forum du 19 mai à Grimentz. Voilà pour le rationnel.

Quant à l'émotionnel, il amène une question intéressante. Les investissements - le futur par définition - sont décidés par le citoyen, avec les contraintes que sont les besoins de la collectivité et, bien sûr, l'équité. Les conseillers d'aujourd'hui, comme ceux de demain, ont ce souci de préserver une bonne répartition pour le maintien d'une cohésion communale et anniviarde.

Mais chaque génération a l'obligation de se remettre en

question. Demain ne passe-t-il pas par le renforcement d'un support à notre principal moteur économique qu'est le tourisme? Le futur ne passe-t-il pas par la mise en place d'une politique complémentaire commune pour l'agriculture locale? Ne doit-on pas chercher une cohésion sociale plus forte au moment où, en 2008, entrera en vigueur la nouvelle répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes? Le pouvoir décisionnel pourrait être renforcé face aux grands projets d'investisseurs étrangers que l'économie locale ne peut absorber. La fusion des six communes permettrait de concevoir de bons projets pour la société future.

Une fiscalité supportable

Tout cela doit être contenu dans une fiscalité commune, non pas attractive à outrance, mais transparente et financièrement supportable pour la future commune et le contribuable. C'est en quelque sorte un mariage où l'harmonie entre les intérêts des citoyens et des collectivités doit être respectée.

J'ose espérer que ce troisième forum apportera encore des informations, des réponses aux questions que se posent les citoyens, car on le sait, les deux mots les plus brefs et les plus anciens, «oui» et «non», sont ceux qui exigent le plus de réflexion. Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont œuvré au sein de la Commission financière ainsi que les membres du Département concerné de l'Etat du Valais pour leur appui. Et j'invite tous les citoyens à prendre part au rendez-vous du 19 mai pour discuter de ce que pourrait être la Commune d'Anniviars vue sous l'angle des finances et de la fiscalité. ■

René Massy
Président de la Commission financière



L'invité



Gouverner, c'est prévoir», dit-on, mais c'est surtout, à mes yeux, être à l'écoute des attentes qui s'expriment et tenter d'y apporter des réponses concrètes. C'est dans cet état d'esprit, et avec un plaisir tout particulier, que j'ai accepté d'être l'invité du votre bulletin *INFusion*.

Et comme l'homme politique s'exprime d'abord par ses actes, je me réjouis également de vous rencontrer, nombreux je l'espère, le 19 mai prochain à Grimentz, lors du forum d'information dédié au thème «Finances et fiscalité». A cette occasion, je vous détaillerai concrètement l'aide que le canton entend apporter à votre projet de fusion.

Osons les questions: Pourquoi le canton s'implique-t-il dans les projets visant à fusionner ses communes? Pourquoi paie-t-on avec l'argent des contribuables les études de fusion? Pourquoi le canton promet-il de l'argent aux communes disposées à fusionner?

Selon la vision du Conseil d'Etat, une véritable politique de fusion de communes doit être menée avec des aides financières du canton: une contribution attractive doit inciter les communes à se regrouper. Qu'on le veuille ou non, l'enjeu des fusions tient également à la garantie donnée qu'un tel projet n'ait pas de répercussions financières fâcheuses pour le citoyen-contribuable.

Pourquoi le canton s'implique-t-il?

Il n'est guère possible de chiffrer les économies et les bénéfices que les fusions de communes apporteront, dans la mesure où elles auront des effets sur l'ensemble des structures politiques et administratives des communes et du canton. Mais sur le long terme, il ne fait guère de doute que l'argent consacré à l'encouragement des fusions de communes devrait être amorti, le canton et les communes voyant leurs structures se renforcer et gagner en efficacité.

En se regroupant, les communes d'Anniviars seront plus fortes, tant au plan des infrastructures que du poids politique. Elles pourront ainsi mieux assumer leurs tâches, par ailleurs toujours plus nombreuses et complexes. L'organisation administrative pourra être plus rationnelle tout en conservant, voire en augmentant, son efficacité. L'économie privée en bénéficiera également, car les communes désireuses d'attirer des entreprises seront en mesure de leur offrir les infrastructures adéquates et des prestations publiques de qualité.

Au-delà de ces arguments rationnels, je n'oublie pas les réalités de la vie de nos collectivités montagnardes. Je sais pertinemment qu'une collectivité n'existera jamais du seul fait que des planificateurs en ont tracé les contours et chiffré son avenir. Elle ne peut vivre et se développer que si chacun de ses membres s'y reconnaît, que s'il existe une véritable volonté de vivre ensemble non seulement dans des structures mais surtout dans une

communauté partageant des valeurs communes.

Dans ce sens, votre projet me paraît promis à un bel avenir, car ces valeurs de communauté et de solidarité, vous les partagez et les vivez depuis longtemps. La multiplication des réseaux de collaborations intercommunales en atteste. Mais paradoxalement, ces associations vous ont également déposés d'une partie de vos droits en se substituant progressivement aux décisions prises démocratiquement dans les assemblées primaires. Dans ces circonstances, la fusion offre une solution dont il n'y a certainement pas à craindre une perte d'autonomie: c'est déjà la situation qui prévaut actuellement. Au contraire, en agrandissant l'espace de décision, en vous réappropriant le pouvoir de décision, l'autonomie communale s'en trouvera renforcée.

Je ne saurais conclure sans vous féliciter pour le chemin déjà parcouru. En bons montagnards, vous avez su avancer d'un pas sûr, seule manière d'atteindre votre objectif. En bons Anniviards, libres et indépendants, vous vous êtes lancés un formidable défi! Il vous appartient maintenant de décider, en toute indépendance, les conditions les plus favorables pour que chacune et chacun d'entre vous, et après vous vos enfants, puissiez vivre au mieux dans votre vallée d'Anniviars pour votre plus grand bien qui est aussi celui de tout le canton du Valais.

Jean-René Fournier
conseiller d'Etat

Les finances: parlons-en!

Vous avez été très nombreux à assister aux deux premiers forums pour discuter du projet de fusion des communes du val d'Anniviars. Vous serez certainement très nombreux aussi à venir débattre du thème des finances et de la fiscalité. Le 19 mai, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier sera là pour nous expliquer pourquoi le canton soutient le projet de fusion. Vous pourrez discuter avec les personnes qui ont planché sur les projections, pour que nous puissions nous faire une idée de ce qui attend le contribuable de la Commune d'Anniviars. Ne manquez pas cette troisième rencontre, le 19 mai à la salle de gymnastique de Grimentz, à 20 heures.





«La situation financière de la nouvelle Commune d'Anniviers sera saine»

Pour cette troisième interview, notre personnage fictif d'Annie Viers se prête au jeu des questions et des réponses au sujet de l'aspect des finances communales.

Existe-t-il des possibilités d'économie en fusionnant les six communes de la vallée?

Oui, ces possibilités existent, mais plutôt à moyen et long terme. Il faut en effet prévoir que la fusion induira des coûts supplémentaires durant la période de mise en place de la nouvelle Commune (période qui devrait durer de deux à trois ans). L'appui du canton sera donc absolument nécessaire pour financer ces coûts. Il peut être intéressant de rappeler que l'expérience des fusions réalisées dans le canton de Fribourg a permis d'évaluer ce potentiel d'économies à environ 8% des dépenses. A l'échelle d'Anniviers, cela correspondrait à plus d'un million de francs d'économies.

Quel sera l'appui financier du canton en cas de fusion?

L'Etat a institué à cet effet un fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. L'ordonnance sur les fusions des communes du 8 juin 2005 prévoit un montant minimum calculé sur la base de la population des communes et de leur nombre. L'ordonnance prévoit également que des suppléments peuvent être alloués sous certaines conditions. On devrait en savoir plus sur le montant définitif lors du forum à Grimentz le 19 mai, puisque le conseiller d'Etat Jean-René Fournier sera présent pour répondre à nos questions.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'économies?

Même si nous avons la garantie qu'il n'y aura pas de licenciements une fois les communes fusionnées, et en se souvenant que ce projet n'a rien à voir avec une fusion d'entreprises, on peut imaginer économiser à moyen et long terme sur les charges du personnel. D'autre part, il y aura plus de tâches qui pourront être assurées par le personnel communal, ce qui réduira les coûts. Une grande commune peut



mieux négocier les conditions d'achat de biens et services. Côté bancaire, une meilleure gestion des liquidités et des crédits sera possible, créant là aussi des économies, ce qui est important si les taux d'intérêt devaient augmenter. Rappelons encore la prochaine mise en route de l'informatisation de l'administration qui, si Anniviers fusionne, permettra une approche encore plus rationnelle des tâches administratives, induisant forcément des économies.

Quelle sera l'influence de la fusion sur les montants facturés par le canton en matière de trafic, de santé et de prévoyance sociale?

Ces factures représentent près de 1,1 million de francs, soit près de 10% des dépenses de fonctionnement. Ces montants ne devraient pas varier. Notons en passant que l'entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2008, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) va également entraîner des modifications importantes dans les relations entre le canton et les communes. En effet, l'actuelle répartition des tâches et les flux financiers

entre le canton et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes, seront modifiés en profondeur par la mise en œuvre de ce projet au niveau cantonal. Mais ces changements se feront de toute façon avec ou sans fusion.

Quelle sera l'évolution des comptes d'ici à 2008?

Grosso modo, si l'on cumule les recettes des six communes, on obtient une somme de 15 millions de francs. Les dépenses, elles, tournent autour de 12,4 millions. D'ici à 2008, selon la planification financière, les dépenses devraient s'accroître de CHF 700'000.- et les recettes de CHF 900'000.- environ. La marge d'auto-financement devrait donc avoisiner les 2,8 millions de francs en 2008.

Comment éviter que les communes ne se lancent dans des investissements démesurés dans les années séparant la votation de l'entrée en fonction de la Commune d'Anniviers?

Je crois pouvoir affirmer sans me tromper que les communes ne vont pas faire d'investissements déraisonnables. Seront réalisés uniquement les investissements nécessaires. Les communes ont par ailleurs établi des plans financiers. Ceux-ci prévoient des investissements nets à réaliser entre 2006 et 2008 à hauteur de 13 millions de francs environ. Les six conseils communaux proposent de se mettre d'accord, dans la charte de fusion, pour ne pas dépenser plus que ce qui a été prévu. De plus, les grands dossiers doivent passer devant la population qui peut le vérifier.

Peut-on estimer le niveau d'endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2009?

Oui, mais on ne peut faire que des hypothèses. Mais si les projections faites se réalisent et si les plans d'investissements sont respectés, la dette

nette des communes (qui était de 14,5 millions de francs en 2004 et d'environ 17 millions de francs en 2005) devrait croître jusqu'à 21 ou 22 millions de francs à la fin 2008. Il faut se souvenir qu'il y a 3 ans, la dette nette cumulée des communes annivardiennes s'élevait à 34 millions de francs. On peut donc, sans trop craindre de se tromper, affirmer que la situation financière de la Commune d'Anniviers sera saine. La nouvelle Commune reprendra les actifs et les passifs des anciennes. Cela signifie bien sûr la mise en commun des dettes, mais aussi des nombreux biens. Je pense en particulier aux différentes actions qui représentent actuellement une valeur d'environ 12,5 millions de francs. Les actions des Forces motrices de la Gougria SA et de Sierre Energie SA représentent le 93% de ce montant.

Les opposants à la fusion craignent que les investissements ne soient pas répartis équitablement dans la nouvelle Commune, et qu'il y ait un risque pour les petits villages.

C'est une affaire politique qui concernera le futur Conseil communal et pour laquelle il est difficile aujourd'hui de s'engager autrement que moralement. Si on regarde ce qui s'est passé du côté de Bulle, commune qui a fusionné avec La Tour-de-Trême, durant le processus de fusion tout a été fait pour que le grand partenaire respecte le petit. Le conseiller général Jean-Marc Purro a déclaré dans la presse qu'*«il ne fallait pas que cela soit perçu comme une mainmise. Et à présent, cet état d'esprit doit perdurer»*. A nous de veiller à ce que les petites entités ne soient pas oubliées et qu'une équité soit respectée.

Et qu'en est-il du retour des concessions?

Le retour pour le parler Vissoie-Chippis (Navizence) a eu lieu en 2004. Le prochain est prévu pour 2039. Il concerne l'aménagement supérieur (barrages de Moiry et de Tourtemagne, centrales de Mottec et de Vissoie) appartenant aux Forces motrices de la Gougria SA. C'est loin, mais les autorités s'en inquiètent aujourd'hui déjà, la législation pouvant changer d'ici là. Une commission d'étude va être mise sur pied tout prochainement.

Par rapport à 2004, les trois communes du val de Tourtemagne et le canton du Valais sont également concernés. Ils possèdent environ le 1/3 des droits d'eau (redevances). Ces droits déterminent les «poids» de chaque commune dans l'aménagement. A ne pas confondre avec les équipements construits sur leur territoire qui permettent de calculer l'imposition fiscale.

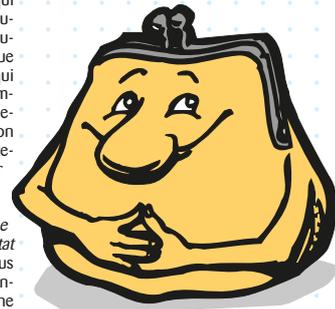
Faut-il réserver les sommes du retour des concessions à des besoins futurs sur le territoire des anciennes communes?

En 2004, les communes ont opté pour vendre une partie de leur capital acquis avec le retour des concessions. L'argent reçu a permis de réduire l'endettement de manière sensible et d'entreprendre des travaux d'infrastructure nécessaires.

Avec le solde restant, il semble difficilement imaginable de créer un fonds destiné aux anciennes communes. Certains toutefois y sont favorables car cela pourrait servir de garde-fou à des dépenses démesurées, voire injustifiées, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Commune.

De toute façon, il faut bien reconnaître que les investissements réalisés dans l'intervalle par les communes bénéficiaires seront utiles à la nouvelle Commune.

La valeur des actions de FMG obtenues par les communes concédantes lors du retour des concessions de 2004 sera propriété de la Commune d'Anniviers.



Quelles conséquences aura la fusion sur le porte-monnaie du citoyen annivard?

Les autorités politiques actuelles affirment que les taux seront fixés pour qu'une majorité de contribuables voient leur charge fiscale rester stable, ou même diminuer: Un équilibre sera trouvé, par rapport à l'addition de toutes les taxes, impôts et subventions. Les projections réalisées par la Commission financière ont été faites sur la base d'un taux de 1,25 pour les impôts (sachant que la moyenne des communes valaisannes est de 1,28) et un taux d'indexation de 140%. Ce calcul signifie pour la nouvelle Commune une diminution des recettes de CHF 400'000.-, ce qui au vu du niveau d'endettement prévisible, devrait être supportable. Un «geste» devrait donc être fait à une large frange de la population qui verra sa charge fiscale nette (impôts et taxes diminués des subsides à la famille) baisser de CHF 150.- par habitant en moyenne. Lorsque les taux d'impôt et d'indexation seront définitivement arrêtés, ils seront inscrits dans le Contrat de fusion.

D'un commun accord avec la Commission financière, les autorités suggèrent de donner une aide de CHF 500.- à chaque enfant, étudiant et apprenti jusqu'à 25 ans pour toutes les familles domiciliées. Cette décision sera du ressort des élus de la Commune d'Anniviers, mais pourra être inscrite dans la Charte de fusion.

Tous les chiffres sous la loupe

En août 2005, le SEREC, par Philippe Chauvrie a publié un rapport complémentaire au dossier de fusion des communes d'Anniviers traitant exclusivement des finances communales. Afin d'approfondir la réflexion à partir des chiffres figurant dans le rapport, une Commission financière a été créée. Les membres la composant sont les suivants:

- Président de la Commission: René Massy
- Pour la Commune d'Ayer: Nadège Melly
- Pour la Commune de Chandolin: Georges Theytaz
- Pour la Commune de Grimentz: Yves Salamin
- Pour la Commune de Saint-Jean: Evelyne Epiney
- Pour la Commune de Saint-Luc: Nicolas Guilhaume

- Pour la Commune de Vissoie: Jeanine Walter
- Pour l'Etat du Valais: Olivier Beney et Francis Gasser
- Pour le SEREC: Philippe Chauvrie

Cette Commission a eu pour tâche principale l'analyse des postes de fonctionnement des six communes. L'une des difficultés a notamment été la comparaison entre les chiffres issus des comptes de chaque commune. Certains postes ne figurant en effet pas dans les mêmes chapitres selon les communes.

Au terme de cette étude, la Commission a proposé des simulations d'impôts selon la structure de la famille (enfants, étudiants, célibataires,...). Les taxes eau, égout, ordures seront uniformisées et une aide à la famille proposée. Les suggestions de la Commission finan-

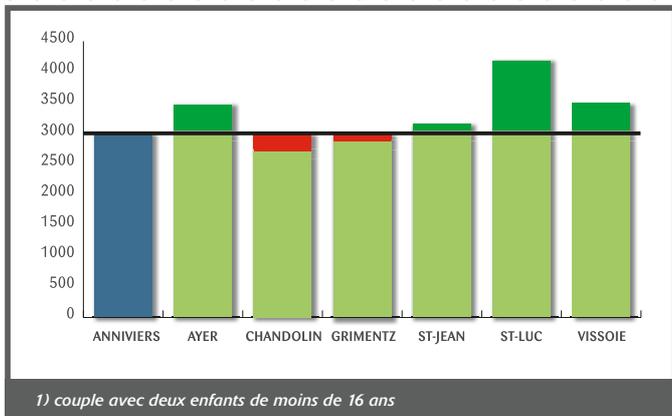
cière ont été avalisées par les conseils communaux en séance du 19 avril 2006.

Les représentants du Service des finances de l'Etat du Valais - MM. Beney et Gasser - ont fourni, tout au long des séances de la Commission financière, de précieuses informations sur la législation financière, la pratique dans d'autres communes et divers chiffres en leur possession. Cela a en outre permis la création de tableaux présentant les plans financiers consolidés des communes d'Anniviers jusqu'en 2008.

Des graphiques présentant les propositions faites par la Commission financière sont présentés dans ce journal. Des informations supplémentaires, si elles ne devaient pas être présentées au forum du 19 mai, pourront être obtenues au bureau SEREC à Vissoie.



«Charge fiscale», quelles conséquences pour le contribuable?

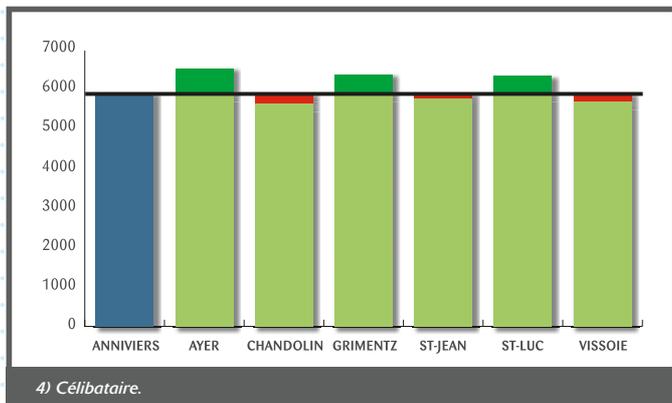
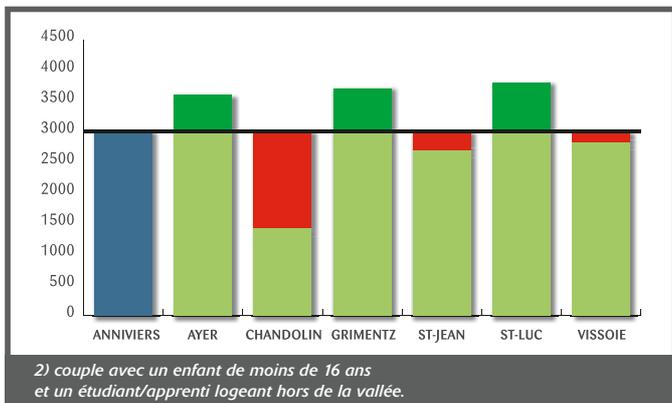
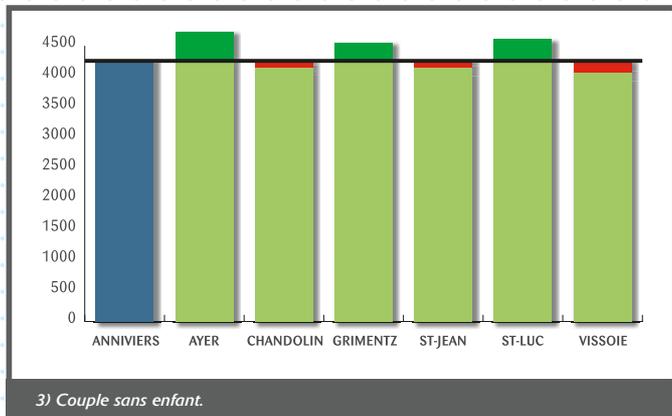


Pour illustrer l'effet de l'harmonisation des taux d'imposition, des taxes et des subsides à la famille, les quatre graphiques présentent les différences par rapport à la situation actuelle pour quatre types de ménages dont le revenu imposable est de CHF 60'000.- et qui sont propriétaires d'un logement de 500 m² (revenus et cubages les plus représentatifs).

Par exemple, dans le graphique N. 1, un couple avec deux enfants de moins de 16 ans payerait CHF 3000.- à la Commune d'Anniviers après déduction des subsides pour ses deux enfants. Les familles de Chandolin verraient leur charge augmenter de CHF 300.- environ, ce qui représente une augmentation de 11%. A Grimentz également la charge serait plus im-

portante, mais dans une moindre mesure: + CHF 145.-, c'est-à-dire +5%. Pour les quatre autres communes, on aurait une baisse d'impôt variant entre CHF 160.- à St-Jean (- 5%) et CHF 1000.- à St-Luc (- 25%).

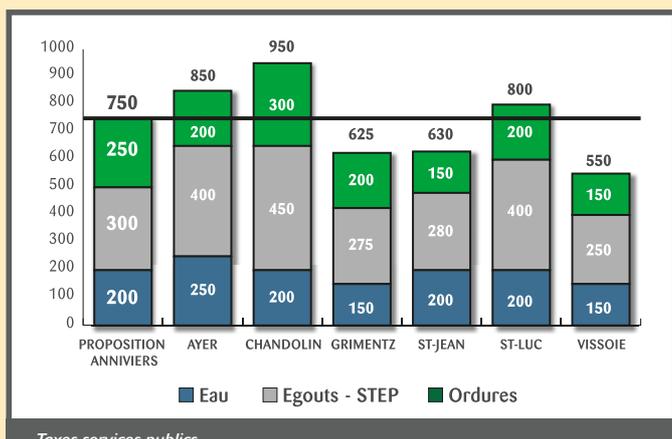
Les trois autres graphiques seront commentés en détail lors du forum du 19 mai à Grimentz. Pour ces cas, les variations restent la plupart du temps limitées entre une hausse de 11% et une baisse de 21%. Seule exception, le cas d'une famille habitant Chandolin et ayant un enfant étudiant et séjournant hors de la vallée: depuis 2005, cette famille touche un subside de CHF 2000.- par année. Il paraît peu réaliste d'envisager de généraliser cette aide pour l'ensemble des familles qui sont dans cette situation dans la vallée.



Que pèsent les taxes dans notre porte-monnaie?

Toutes les communes facturent les taxes d'eau, d'égout/STEP et d'ordures au m² des bâtiments, mais les tarifs sont différents. De plus certaines communes ont fixé des minima et des maxima par bâtiment. Le principe du pollueur-payeur doit être respecté et les services concernés doivent s'auto-financer. Sur cette base, les conseils communaux proposent que le total des taxes, par exemple pour un bâtiment de

500 m², soit fixé à un montant de CHF 750.-, soit CHF 1.50 par m². Ce serait plus cher pour les propriétaires de Vissoie (+ CHF 200.-), Grimentz et St-Jean, et meilleur marché pour ceux de St-Luc, Ayer et Chandolin (- CHF 200.-). Ces différences sont incluses dans le calcul de la charge fiscale nette, ce qui fait que les différences sont globalement moins «criantes» que celles qui apparaissent au graphique ci-contre. ■



Vers un choix raisonnable

Le chemin vers une éventuelle fusion des communes d'Anniviers passe par une victoire sur la peur que sa commune actuelle disparaisse au profit d'une grande Commune, moins soucieuse du bien-être des petites collectivités. En plus d'apaiser cette crainte légitime et respectable, la fusion doit aussi déboucher sur un avantage matériel collectif.

«*Demain on rase gratis*», promettent volontiers ceux qui cherchent une adhésion au rabais. Ni le patron des Finances valaisannes, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, ni vos présidents ne vous tiendront ce discours. Au contraire, ils vous diront qu'au début, la fusion entraîne même des coûts supplémentaires dans la phase de mise en place des nouvelles structures. Raison qui pousse le canton à subventionner ce processus.

Mais, à terme, expérience faite ailleurs, la fusion sera synonyme d'infra-

structures plus efficaces et de services publics plus performants. Vos autorités vous veulent du bien, sinon pourquoi risqueraient-elles d'injecter de l'argent public dans un projet auquel elles ne croient pas?

La fusion devrait optimiser les investissements publics et rendre la Commune d'Anniviers encore plus attractive. Elle devrait aussi assurer aux Anniviards un poids politique

plus important.

L'union fait la force, à condition que l'union soit librement consentie. En ne vous promettant pas la lune, mais en choisissant le chemin difficile du dialogue, vos autorités prennent le risque de ne pas convaincre. Elles le savent, mais elles savent aussi que votre décision sera celle de la réflexion et non la conséquence d'un coup de tête. ■

Jean Bonnard



Ni trahison, ni pression

Le lundi 10 avril 2006, Monsieur Romain Salamin de Grimetz publiait dans le *Nouvelliste* une tribune libre intitulée: «Fusion, trahison et pression».

Nous ne voulons pas polémiquer et répondre par le biais de la même presse, mais tenons à donner la position officielle des présidents de communes dans ce numéro d'*Infusion* distribué à tous les citoyens votant en Anniviers.

M. Salamin affirme, à juste titre, qu'en cas de refus de fusion par une assemblée primaire, le processus de fusion sera abandonné. C'est parfaitement exact et cela figure sur le site internet www.anniviers.org. C'est parfaitement logique puisque les citoyens auront à se prononcer sur la question «Acceptez-vous la fusion des communes d'Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie en une seule commune municipale?»

Vous conviendrez que si l'une ou l'autre commune devait refuser, la fusion à six ne serait pas réalisable.

Par contre, et cela a été dit dans les séances d'information d'Ayer et St-Luc, il demeure la possibilité d'une nouvelle consultation populaire pour une fusion de communes plus restreinte entre celles qui souhaiteraient s'unir sans la ou les communes ayant refusé le premier scrutin (diapositive No 24 du power point officiel présenté aux citoyens présents au forum de St-Luc).

Il ne s'agit dès lors ni d'une trahison des règles établies, ni d'une pression sur l'une ou l'autre commune, encore moins d'une manipulation.

Le processus de fusion reste un procédé ouvert et démocratique. *L'Infusion* reste un breuvage que chacun pourra consommer selon ses convictions et selon sa propre vision d'Anniviers. ■

Les présidents des communes d'Anniviers

Exemple de fusion réussie

Sierre-Granges: des craintes infondées

«Non à l'humiliation et à la mise sous tutelle!» En mai 1972, le Comité pour le maintien de la Commune de Granges n'avait pas peur des mots quand il s'agissait de convaincre les citoyens de refuser une éventuelle fusion avec le grand voisin sierrois. «C'est un projet de suicide: 700 votants devant 7000 Sierrois, 1 contre 10. Aucune représentation politique assurée!» clamaient encore les opposants dans un tract véhément. Lorsqu'il évoque cette période, Gilbert Eggs, alors conseiller communal de Granges, arbore un léger sourire qui en dit long. «J'avais tout de suite eu l'impression que cette fusion était une bonne chose», lâche-t-il avant de se remémorer les principaux arguments des opposants: effritement de l'identité, impossibilité d'être représenté au Conseil communal de la nouvelle Commune, risque de devenir une minorité oubliée à l'ouest de la ville, manque de soutien aux sociétés locales... «A Noës, les craintes étaient moins évidentes. Bien que faisant partie de Granges, ce village a toujours été très lié à Sierre, tant géographiquement que par sa population anniviarde», précise Gilbert Eggs qui rappelle que les aspects sentimentaux sont très importants lorsqu'on évoque une fusion, et qu'ils constituent l'élément le plus dur à dominer. Dans le cas de Sierre et Granges, un autre problème s'ajoutait: la fusion obligatoire des Bourgeoisies. «Si Granges était moins riche que Sierre, notre Bourgoyoisie par contre possédait un patrimoine de valeur: des terrains en abondance, des gravières, des carrières... En cas de fusion, il fallait renoncer aux terres de notre enfance, celles sur lesquelles nos parents avaient durement travaillé», commente l'ex-conseiller grangeard. En Anniviers, rappelons que les Bourgeoisies ne fusionneront pas.

Davantage de solidarité

L'idée de fusion avait été lancée par le président sierrois Maurice Salzmann

quelque temps avant sa mort. Trois ans plus tard, on en était à la votation. Il n'avait fallu qu'un an pour relancer et étudier le projet. «Les deux conseils avaient mandaté de jeunes chercheurs pour établir une sorte d'inventaire des biens et organismes des deux communes. Côté grangeard, nous avons fixé des règles strictes, notamment l'obligation d'avoir l'unanimité au sein du Conseil et un résultat net en votation. Ce sont plus de deux citoyens sur trois (63,5%) ont voté pour la fusion avec Sierre», se souvient Gilbert Eggs.

Trente-quatre ans plus tard, notre interlocuteur ne regrette rien, bien au contraire. Pour lui, aucune des craintes n'était fondée. Granges a toujours été bien représenté, tant au Conseil communal de Sierre, qu'au Conseil bourgeoisial, au Conseil général ou à la députation. L'administration est plus efficace à moindres frais et le territoire de Granges a vécu une redynamisation... «Un autre élément d'importance est souvent oublié: alors qu'à l'époque les partis se livraient des batailles sans merci, on vit aujourd'hui une paix politique avec, à la clé, plus de solidarité et de compréhension», ajoute Gilbert Eggs.

Bon sens et tact

Quant au village, il n'a rien perdu de son identité, grâce notamment à l'association St-Etienne, créée juste après la fusion. «Son but est de maintenir une entité grangearde, de générer des collaborations entre les sociétés et entre les habitants», précise celui qui en fut le premier président. Grâce à cet organisme, les sociétés locales existantes ont prospéré et d'autres sont nées. «La nouvelle Commune a eu l'intelligence de l'utiliser comme interlocutrice privilégiée pour toute décision concernant Granges», souligne Gilbert Eggs. «On le voit, pour qu'une fusion réussisse, il faut des dirigeants honnêtes, de la bonne volonté, du bon sens, et beaucoup de tact», conclut-il. ■



Calendrier des prochains forums

Prochain forum: vendredi 19 mai 2006, 20 heures, Crimentz, salle de gymnastique.

Moderateur: Jean Bonnard, rédacteur en chef du *Nouvelliste*.

Invité: Jean-René Fournier, conseiller d'Etat

Thème: Finances et fiscalité.

INFForum N° 4: vendredi 6 octobre 2006, 20 heures, Chandolin: Tourisme et aménagement du territoire.

NB: Les communes d'Anniviers organiseront en outre, avec la Société pour le Développement de la Jeunesse en Anniviers (SDJA), un forum des jeunes le samedi 27 mai 2006 à 17 h, au réfectoire du Centre scolaire de Vissoie.

Donnez-nous votre avis

Réponses argumentées à envoyer à infusion@anniviers.org, ou à Case postale 46 - 3961 Vissoie ou faxer au 027 475 60 31. Les réponses, anonymes, seront publiées sur le site www.anniviers.org

1. Pensez-vous que l'aspect financier (hauteur du montant d'impôt et des taxes par rapport à la taxation actuelle) soit un élément décisif lors du vote sur la fusion des communes d'Anniviers?

2. Les impôts doivent-ils obligatoirement baisser avec la Commune d'Anniviers?

3. Pensez-vous que la politique d'aide à la famille est importante pour la nouvelle Commune?

4. Pensez-vous que l'image du tourisme anniviarde à l'extérieur serait renforcée en cas de fusion?

Informations pratiques

D'ici à la votation vous avez différentes possibilités de vous exprimer.

Un site internet: www.anniviers.org

Une adresse e-mail: infusion@anniviers.org

Une adresse postale: INFusion - case postale 46 - 3961 Vissoie

Un numéro de fax: 027 475 60 31 • un numéro de téléphone: 027 475 14 55 pour demander les documents publiés sur le site internet www.anniviers.org en version «papier».

Impressum

INFusion est l'organe officiel de communication des communes du val d'Anniviers concernant le projet de fusion. Le journal est distribué gratuitement à tous les ménages du val d'Anniviers. Conception: ComE4 - Icogne • Rédaction des textes: Danielle Emery Mavor Paul Vetter - Véronique Brigueat • Mise en page: Sergio Pardo • Impression: Imprimerie de la Vallée. Pour des raisons de lisibilité, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.